

## CONCLUSION

Cette 3<sup>e</sup> partie du REEW 2017 vise à fournir une vue d'ensemble de l'intensité de la demande et de la consommation en matières de l'économie wallonne, et plus particulièrement des pressions exercées sur les ressources en eau et forestières.

### Flux de matières

Dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (COM (2010) 2020), chaque État membre de l'UE doit notamment élaborer une comptabilité environnementale, parallèlement aux comptes monétaires classiques basés sur la création de richesse qui ne reflètent pas de façon satisfaisante l'utilisation des ressources naturelles et les impacts environnementaux qui y sont liés. Cette comptabilité vise à suivre les flux de matières (et d'énergie) "du berceau à la tombe", c'est-à-dire en incluant l'extraction des ressources naturelles, leur transformation progressive en produits finis (dans l'industrie), l'utilisation des produits par les consommateurs et le retour à l'environnement sous forme d'émissions, de rejets et de déchets. Elle peut également se décliner sous forme d'indicateurs de flux de matières.

Parmi les indicateurs calculés à l'échelle wallonne, deux indicateurs permettent de suivre la progression de la Wallonie vers une économie plus durable: la demande directe en matière (DMI)<sup>1</sup> et la consommation intérieure de matières (DMC)<sup>2</sup>. Selon une étude réalisée en 2015, la DMI et la DMC de la Wallonie, étaient bien supérieures aux valeurs moyennes de l'UE-28 (ICEDD & VITO, 2015).

### Les ressources en eau

Avec une pluviométrie qui varie entre 700 mm/an et 1400 mm/an en moyenne suivant les régions bioclimatiques et un contexte géologique favorable qui permet le stockage de grandes quantités d'eau dans les aquifères, la Wallonie constitue le château d'eau de la Belgique. En 2013, près de 2084 millions de m<sup>3</sup> ont été exploités, dont 18% provenaient des eaux souterraines et 82% des eaux de surface. Au niveau de ces dernières, une part importante (78%) sert au refroidissement des centrales électriques et est directe-

ment restituée aux cours d'eau. Une partie de ces ressources alimente la Wallonie, mais une proportion importante (40% des prélèvements en eaux souterraines) est exportée vers les régions bruxelloise et flamande.

La Wallonie exploite ses ressources en eau de manière intensive. En 2013, le taux d'exploitation des ressources en eau était estimé à 5%, soit un taux inférieur au seuil de stress hydrique (20%) défini par l'Agence européenne de l'environnement. Sur la période 2000-2013, les prélèvements totaux ont diminué de 39%, principalement en raison de mesures d'économie de l'industrie ou de fermetures d'entreprises fortement consommatrices.

### Les ressources forestières

Afin de garantir la pérennité des ressources forestières, deux objectifs doivent être rencontrés: (i) le maintien ou le développement des surfaces forestières, (ii) la limitation des prélèvements par les coupes forestières à l'accroissement du volume de bois généré par la photosynthèse. En 2011, la forêt wallonne occupait 556 000 ha, soit près d'un tiers du territoire wallon, la forêt publique constituant la moitié de cette superficie. Entre 1981 et 2011, la superficie de la forêt productive est restée globalement stable (-4%). La composition de la forêt a cependant évolué, avec une tendance à la diminution des surfaces de peuplements résineux et une augmentation des surfaces de peuplements feuillus. Une évolution vers une plus grande irrégularité des peuplements semble être également constatée. Celle-ci est favorable au développement de la biodiversité et à la résilience des forêts. Depuis 1981, le volume de bois sur pied a augmenté. Sur la période 2001-2011, toutes essences confondues, des prélèvements supérieurs de 10% à l'accroissement annuel ont été observés, l'épicéa présentant le taux de prélèvement le plus élevé (150%). Le défi des prochaines années sera donc de limiter le prélèvement à l'accroissement, tant en feuillus qu'en résineux, mais surtout d'anticiper les impacts des changements climatiques dans le cadre des pratiques sylvicoles mises en place.

<sup>[1]</sup> Matières extraites et importées sur le territoire pour faire fonctionner l'économie | <sup>[2]</sup> Matières consommées par la population du territoire pour satisfaire ses propres besoins

## CONCLUSION

<p><b>RESS 1</b> <b>Indicateurs de flux de matières</b></p>	<p>La Wallonie continue à exploiter intensivement son sous-sol. Les minéraux non métalliques et la biomasse forestière et agricole constituent chaque année, en moyenne sur la période 2002-2013, près de 85 % des matières demandées. La part importante des minéraux non métalliques s'explique par la richesse du sous-sol wallon, à la base de l'activité de l'industrie extractive et des secteurs en aval (cimenteries, industrie du verre...).</p> <p><b>Évaluation de l'état non réalisable</b> — Pas de référentiel — En 2013, un découplage était observé entre le PIB d'une part et la DMI et la DMC d'autre part. Toutefois, l'état ne peut être jugé favorable car la Wallonie fait partie des régions qui exploitent le plus leurs ressources. En 2013, la DMI et la DMC par habitant de la Wallonie étaient respectivement près de 2,3 fois et 1,6 fois supérieures à celles de l'UE-28.</p> <p><b>Tendance à l'amélioration</b> Entre 2002 et 2013, un découplage était observé entre l'évolution du PIB d'une part et celle de la DMI et de la DMC d'autre part, suite à la croissance du secteur tertiaire et au développement de productions industrielles à haute valeur ajoutée, moins consommatrices en matières. Ce résultat ne tient pas compte des flux indirects, flux qui correspondent aux matières premières prenant part au cycle de vie d'un produit mais n'étant pas physiquement importées ou exportées.</p>
<p><b>RESS 2</b> <b>Prélèvements en eau</b></p>	<p>En 2013, la Wallonie a puisé près de 2 084 Mm<sup>3</sup> d'eau dans ses cours d'eau et ses nappes d'eau souterraine, notamment pour alimenter, outre la Wallonie, les régions bruxelloise et flamande. Les prélèvements ne dépassent toutefois pas la recharge des aquifères.</p> <p><b>État favorable</b> — Référentiel : seuil de stress hydrique WEI<sup>+</sup> (<i>Water exploitation index</i>) (&lt; 20% = pas de stress hydrique) (EEA, 2012) — Le taux d'exploitation en eau (WEI<sup>+</sup>), estimé à 5 % pour l'ensemble de la Wallonie en 2013, n'indique pas de stress hydrique à l'échelle régionale.</p> <p><b>Tendance à l'amélioration</b> Les prélèvements en eau ont diminué de 39 % entre 2000 et 2013.</p>
<p><b>RESS 3</b> <b>Production d'eau de distribution</b></p>	<p>Les volumes d'eau prélevés pour la distribution publique (381 Mm<sup>3</sup> en 2014) proviennent à 80 % des eaux souterraines. Un peu moins de 40 % des volumes d'eau produits en Wallonie sont exportés vers les régions bruxelloise et flamande.</p> <p><b>État favorable</b> — Référentiel : seuil de stress hydrique (WEI<sup>+</sup>) (EEA, 2012) — En 2014, les prélèvements à des fins de distribution publique n'impactaient pas la ressource disponible compte tenu du taux d'exploitation en eau de la Wallonie (→ RESS 2).</p> <p><b>Tendance à l'amélioration</b> Les volumes prélevés pour la distribution publique ont diminué au rythme d'environ 930 000 m<sup>3</sup>/an en moyenne entre 1986 et 2014.</p>
<p><b>RESS 4</b> <b>Ressources forestières</b></p>	<p>Entre 1981 et 2011, la superficie de la forêt wallonne est restée relativement stable. Sa composition a néanmoins changé : la superficie de peuplements feuillus a augmenté (+23 200 ha) et celle des peuplements résineux a régressé (-42 000 ha). Ceci est surtout dû à l'exploitation des pessières arrivées à maturité. Ces changements de structure, associés à l'augmentation et à la diversification des affectations non productives, favorisent l'irrégularisation.</p> <p><b>Évaluation de l'état non réalisable</b> — Pas de référentiel — Selon le décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier, le développement durable des bois et forêts implique le maintien d'un équilibre entre les peuplements résineux et les peuplements feuillus. En 2011, les proportions résineux/feuillus au sein de la forêt productive étaient respectivement de 43 % et 57 %.</p> <p><b>Évaluation de la tendance non pertinente</b> Entre 1981 et 2011, les proportions résineux/feuillus au sein de la forêt productive sont passées de 50 %/50 % à 43 %/57 %. Sans information complémentaire sur les modes de gestion, cette évolution est difficilement interprétable en termes d'impact environnemental.</p>
<p><b>RESS 5</b> <b>Prélèvements de bois</b></p>	<p>Sur la période 2001-2011, les prélèvements de bois étaient supérieurs de 10 % à la production forestière. Ce déséquilibre est principalement dû à l'exploitation importante de peuplements d'épicéas plantés massivement dans les décennies '50 à '70 et arrivés à maturité.</p> <p><b>État légèrement défavorable</b> — Référentiel : décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier - principe de limiter les prélèvements de bois à l'accroissement — Sur la période 2001-2011, les volumes de bois prélevés (toutes essences confondues) représentaient 110 % des volumes d'accroissement.</p> <p><b>Évaluation de la tendance non réalisable</b> La période temporelle couverte n'est pas suffisamment longue pour une évaluation de la tendance, étant donné notamment la durée nécessaire pour produire du bois exploitable.</p>